

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021





**CRÉÉE EN 1948, AST67 EST
CONSTITUÉE SOUS LA FORME D'UNE
ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF.**

Elle est mandatée par les entreprises adhérentes pour assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Santé au Travail Interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Titulaire d'un agrément délivré pour 5 ans par la DREETS, l'association suit près de 248 000 salariés et couvre l'ensemble des secteurs d'activités des entreprises du Bas-Rhin.

L'adhésion des entreprises à AST67 couvre une offre de services complète : actions en milieu de travail par les équipes pluridisciplinaires, suivi de santé par les professionnels de santé, conseil à l'employeur et aux salariés, traçabilité et veille sanitaire.

SOMMAIRE

Édito.....	4
Nos missions en santé au travail	6
Nos adhérents	8
Nos équipes	10
Conseils, informations et sensibilisations pour agir en prévention	12
• Nos actions en milieu de travail	13
• Des campagnes de vaccination contre la COVID-19	14
• Des ateliers pratiques	15
• Une présence digitale qui s'ancre	16
• Des livres blancs	17
• Document unique d'évaluation des risques professionnels	19
• GEST - Grand Est Santé Travail	20
• Forum 2022 - Un RDV incontournable !	21
Suivi individuel des salariés	22
Les outils pour les entreprises	30
Projets 2022	34
Partenariats	38

ÉDITO



Jean-Claude Schurch
Président d'AST67

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ADHÉRENTS,

L'association AST67 est heureuse de vous présenter ses moyens et ses réalisations dans un environnement en pleine évolution.

En effet, 2021 aura été l'année d'une réforme législative importante concernant la Santé au Travail (loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention au sein des entreprises et décloisonner la Santé Publique et la Santé au Travail), complétée par des décrets d'application dont bon nombre sont encore à venir.

Déjà, la nouvelle gouvernance de votre association prévue par la loi est mise en place, avec un renouvellement de toutes les instances vous représentant.

Demain, de nombreux outils de prévention auxquels vous êtes habitués évolueront pour s'adapter à de nouvelles règles. Visites médicales, fiches d'entreprise, Document Unique d'Evaluation des Risques, procédures permettant le maintien dans l'emploi des salariés évolueront selon la réforme.

Nous vous tiendrons informés des conséquences de ces textes pour vos entreprises et vos salariés au fur et à mesure de leur mise en place.

Mais, si les pouvoirs publics dessinent le nouveau cadre législatif et réglementaire de la prévention en entreprise, notre détermination à continuer à remplir nos missions et à rester votre partenaire privilégié en Prévention et de la Santé au Travail dans votre entreprise demeure la même. Cette détermination est partagée par tous les collaborateurs d'AST67.

Vous allez découvrir dans ce rapport d'activité, l'ensemble des missions que nous remplissons pour vous, les moyens qui sont les nôtres ainsi que l'ampleur des réalisations que nous avons effectué en 2021. Enfin, vous pourrez entrevoir la diversité de nos projets pour 2022, pouvoir comprendre leur nécessité dans le contexte actuel et nous espérons aussi, apprécier leur modernité.

En souhaitant que la découverte de ce rapport d'activité vous encourage à vous impliquer encore davantage dans la Prévention et la Santé au Travail au sein de votre entreprise.



Armand Reboh
Directeur d'AST67

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Armand Reboh', with a horizontal line underneath.

NOS MISSIONS EN SANTÉ AU TRAVAIL





ACTIONS EN ENTREPRISE

- Conduire des actions de santé au travail et de prévention des risques.
- Réaliser des diagnostics sur l'environnement de travail et repérer les situations à risques.
- Sensibiliser aux risques professionnels.



CONSEILS ET PRÉVENTION

- Conseiller l'employeur, le salarié et les représentants du personnel dans la mise en place d'une démarche globale de prévention.
- Proposer des actions appropriées pour préserver la santé des salariés dans leur environnement de travail.



SUIVI DES SALARIÉS

- Mettre en place un suivi individuel de l'état de santé adapté à chaque salarié.
- Travailler en concertation avec l'équipe de santé au travail pour préserver la santé physique et mentale du salarié tout au long de son parcours professionnel.



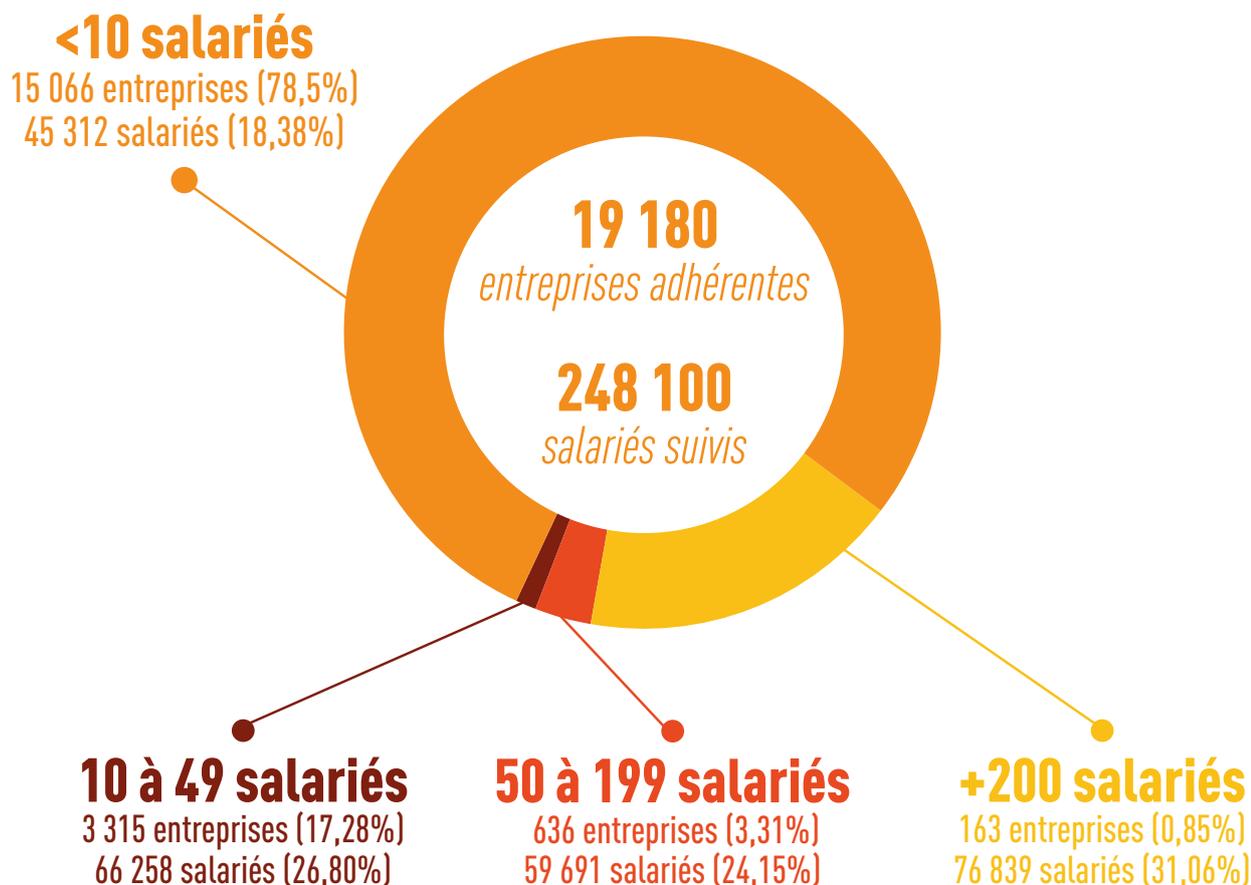
TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE

- Identifier le risque, évaluer l'exposition et conserver les données pour adapter le suivi médical.
- Surveiller l'état de santé des salariés afin de dépister de manière précoce de nouveaux risques pour la santé.

NOS ADHÉRENTS



CARTOGRAPHIE DES ADHÉRENTS



Services marchands
8 024 entreprises
89 784 salariés

Commerce
4 356 entreprises
43 246 salariés

Industrie
2 089 entreprises
51 312 salariés

BTP
2 698 entreprises
21 267 salariés

Services non marchands
1 946 entreprises
41 912 salariés

Autres secteurs
67 entreprises
586 salariés

NOS ÉQUIPES



218 collaborateurs au service de la prévention

68 médecins du travail

(55.5 ETP) : -6 ETP par rapport à 2020

7 internes

ont été accueillis sur l'année

22 IPRP

intervenants en prévention des risques professionnels : (21 ETP)
dont 2 psychologues du travail
et 3 ergonomes
+2.3 ETP par rapport à 2020



21 infirmiers

(20.3 ETP) +2.3 ETP par rapport à 2020

81 assistantes médicales

(73.3 ETP) -1.8 ETP par rapport à 2020

26 fonctions supports

(25.2 ETP) identique à 2020

AST67 peut compter sur des ressources aux compétences
aiguës sur des thématiques au cœur de notre champ d'expertise

Ergonomie

Risques
psycho-sociaux

Risque chimique

Données collectives

Addictions

Maintien en emploi

Nutrition

Epidémiologie

CONSEILS, INFORMATIONS ET SENSIBILISATIONS POUR AGIR EN PRÉVENTION



NOS ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL

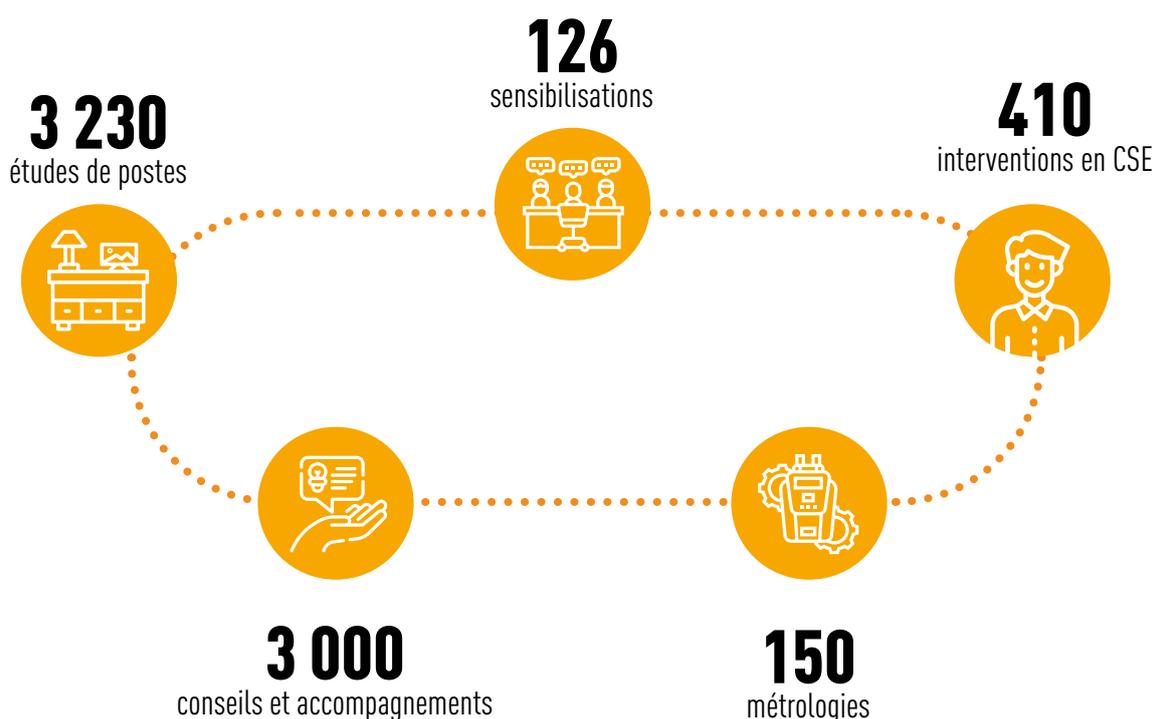
Allier la connaissance de l'état de santé des salariés à la connaissance des entreprises et des conditions de travail ; voilà ce qui fait la valeur ajoutée des services de santé au travail interentreprises.

Cette double connaissance permet d'adapter les conseils de prévention pour :

- éviter ou diminuer les risques professionnels
- améliorer les conditions de travail
- contribuer au maintien dans l'emploi des salariés.

*1/3 du temps des
professionnels de santé
est consacré aux actions
en milieu de travail*

**10 900 actions en milieu
de travail auprès des entreprises, et notamment :**



DES CAMPAGNES DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Dès le début de l'année, les équipes d'AST67 se sont mobilisées pour participer aux campagnes de vaccination. Ainsi, employeurs et salariés volontaires des entreprises adhérentes ont pu recevoir une primo-injection ou une dose de rappel avec les vaccins Astra-Zeneca, Moderna ou Pfizer.

Par ailleurs, notre participation au Comité de pilotage départemental de l'ARS et de la Préfecture a permis de coordonner des actions concrètes et ainsi de participer à la vaccination en VacciCar, en ESAT et en Ehpad.

L'organisation de nos centres de vaccinations s'est adaptée au mieux pour répondre à des exigences de proximité avec les salariés, de sécurité du transport des doses, et de contraintes des agendas de nos équipes.



Séance de vaccination dans notre centre médical d'Entzheim

DES ATELIERS PRATIQUES POUR LES ENTREPRISES

Risque routier, référent COVID, risques psychosociaux, addictions, EPI, document unique, troubles musculo-squelettiques, autant de thématiques abordées sous formes d'ateliers limités à 8-10 personnes pour favoriser les interactions avec nos spécialistes en prévention.

Ces ateliers sont compris dans la cotisation des entreprises : profitez-en !

Zoom : un atelier pour aborder les risques psycho-sociaux

Qu'est-ce que propose AST67 aux entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des risques psycho-sociaux ?

En fonction des besoins identifiés et des déterminants issus de l'analyse du contexte, nous proposons des actions de prévention des RPS à différents niveaux ; exclusivement en prévention primaire et secondaire. Dans tous les cas, il nous paraît indispensable de provoquer et d'inscrire un temps d'échanges approfondis avec différents interlocuteurs de la structure qui souhaitent s'engager dans une démarche de prévention des RPS en amont de toute proposition.

Un des objectifs du Pôle RPS est d'accompagner les structures dans l'appréhension fine des RPS,

de manière à les rendre acteurs et autonomes de leur politique de prévention.

Il paraît que «Mieux vaut prévenir que souffrir» ?!

Tout à fait ! Il reste indispensable d'agir sur les trois niveaux de prévention pour construire une démarche de prévention englobante et cohérente. Nos actions se déclinent au travers de diagnostics des RPS, mais aussi d'accompagnement aux diagnostics des RPS qui sont organisés en interne où nous conseillons et orientons les structures dans leurs choix méthodologiques, où nous apportons une interprétation des résultats recueillis et enfin où nous émettons des préconisations pour la construction du plan d'actions.

Par ailleurs, nous proposons des sessions de sensibilisation, voire de formations intraentreprises. Il nous a semblé pertinent également d'organiser des ateliers interentreprises, où les participants (dirigeants, RH, QHSE, membres élus du personnel...) ont vocation, de s'enrichir de connaissances en lien avec la santé mentale au travail, à partager leurs expériences afférentes aux RPS. Au-delà de sensibiliser le public aux RPS, l'objectif est bien d'éveiller les consciences sur les rôles et les possibilités d'action de chacun, toujours dans le but de prévenir plutôt que de souffrir !



UNE PRÉSENCE DIGITALE QUI S'ANCRE



SITE INTERNET www.ast67.org

- 355 000 pages vues
- 92 nouveaux articles publiés
- 5 nouvelles plaquettes en accès libre



LETTRES D'INFORMATION

- 58 lettres envoyées
- 550 000 mails contactés
- Taux d'ouverture : 31%



WEBINAIRES

- 11 sujets abordés : vaccination, démarche de prévention, cancer, addictions, tabac, risque routier...
- 3 942 inscrits



RÉSEAUX SOCIAUX

- LinkedIn : 1 800 abonnés / 126 posts
- Facebook : 449 abonnés / 76 posts
- Twitter : 329 abonnés / 38 tweets
- Youtube : 22 nouvelles vidéos



DE L'INFORMATION CLAIRE ET LISIBLE POUR LES EMPLOYEURS ET LES SALARIÉS

- 5 nouvelles fiches pratiques sont venues rejoindre les 350 documents en accès libre
- Au total : ce sont 160 000 téléchargements depuis le site internet



INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER POUR SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

LIVRE BLANC ALIMENTATION SANTÉ ET TRAVAIL

Notre alimentation est un déterminant majeur de notre santé.

Au cours des dernières années, de nombreux travaux scientifiques ont montré qu'une Alimentation Santé contribue à réduire les risques de maladies (cholestérol, diabète, cancers...). Aujourd'hui, agir en entreprise sur la nutrition est, sans aucun doute, un moyen fort de contribuer au bien-être au travail, à la prévention des pathologies les plus fréquentes, à la réduction de l'absentéisme et à l'amélioration de la qualité du travail.

Cet ouvrage développe le concept de l'Alimentation Santé et son lien avec le travail, dresse les

règles d'or et les conseils afin d'améliorer notre alimentation, réalise un focus sur le travail posté et met en exergue les problèmes générés par une mauvaise alimentation.

Trois autres livres blancs sont accessibles librement sur notre site internet :

- Le burn out, une fatalité ?
- Allo patron, bobo : les TMS, mal du siècle ?
- Cancers & risques chimiques au travail, une bombe à retardement ?

A LIRE
S'IL VOUS
A ÉCHAPPÉ :



LIVRE BLANC RISQUES CHIMIQUES

Les risques chimiques font partie des risques majeurs en santé au travail : allergies, intoxications, cancers...

Aussi, c'est naturellement qu'est apparue la nécessité de proposer un livre blanc sur le sujet.

Nos experts en risques chimiques - Dr Stéphane Le Boisselier et Maryline Geiger - font le point sur les cancers professionnels liés aux risques chimiques, les types d'exposition, les solutions de prévention...

Le livre blanc **“Cancers & risques chimiques au travail, une bombe à retardement ?”** a été téléchargé près de 1300 fois depuis sa sortie en avril 2021.



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En accompagnement individuel ou en atelier inter-entreprises, nos préventeurs ont à cœur de transmettre leurs connaissances pour rendre autonomes les acteurs de l'entreprise dans leur évaluation des risques et leur formalisation dans le bien connu **"Document unique d'évaluation des risques professionnels"**.

Nouveautés 2022 :

A partir du second semestre 2022, les entreprises pourront disposer de leur document unique à partir de l'outil en ligne *Mon diagnostic de prévention*, directement depuis l'espace adhérents.

Un webinaire viendra préciser et expliquer les nouveautés concernant le DUERP pour les entreprises, suite à la loi du 2 août 2021.

Un atelier pratique sera co-animé avec l'OPPBTB pour les entreprises du BTP : on peut aussi vous accompagner sur l'utilisation des outils de partenaires.

Pour en savoir plus :



GEST : GRAND EST SANTÉ TRAVAIL UNE COOPÉRATION RÉGIONALE NÉCESSAIRE

Une coopération régionale nécessaire pour mutualiser des moyens en prévention et pour s'assurer de la cohérence de la politique de prévention.

Association régionale des services de santé au travail du Grand Est, GEST a pour mission de favoriser les échanges entre les acteurs de la santé au travail, d'organiser des actions de communication et de mutualiser les moyens à disposition.

AST67 est membre fondateur de GEST depuis sa création en 2019 ; et est à l'initiative de nombreux webinaires animés au profit des entreprises et des salariés du Grand Est.

Jean-Claude Schurch, Président d'AST67, préside l'association GEST ; il a à cœur d'assurer la visibilité des services de santé au travail dans les institutions où ils peuvent apporter leur valeur ajoutée.



**Octobre 2021
Animation de 3 webinaires**

**Thème : Agir au coeur de l'entreprise
En partenariat avec le réseau national
Présence :**

- Les santés en temps de crise : un défi pour les dirigeants
- Maintien en emploi d'un salarié en situation d'addiction
- Sortie de crise et travail à distance : le télétravail, un allié pour la santé au travail ?



GEST UN RDV INCONTOURNABLE À STRASBOURG!



6 octobre 2022 | 9h30-16h00
Palais de la Musique et des Congrès



La semaine du 3 au 7 octobre 2022 : les SPSTI du Grand Est seront mobilisés, en proximité avec les entreprises et leurs salariés, sur les thèmes des troubles musculo-squelettiques et des risques psycho-sociaux.

A Strasbourg, retrouvons-nous **le jeudi 6 octobre** au Palais des congrès au forum organisé conjointement par les deux SPSTI du Bas-Rhin - AST67 et l'ACST :

“La prévention de la tête aux pieds : Quand travail rime avec santé”.

En avant première, le pré-programme :

Des conférences d'experts : démarche de prévention, addictions, risques psycho-sociaux, nouvelles formes d'organisation de travail, harcèlement, exosquelettes, maintien en emploi...

Des stands de partenaires : Carsat, Cap emploi, la ligue contre le cancer, ANACT, ADMDP...

Envie de tester une autre façon de parler prévention ? Venez tester notre escape game sur la prévention des troubles musculo-squelettiques et découvrir notre jeu de plateau Cultur'Prév.

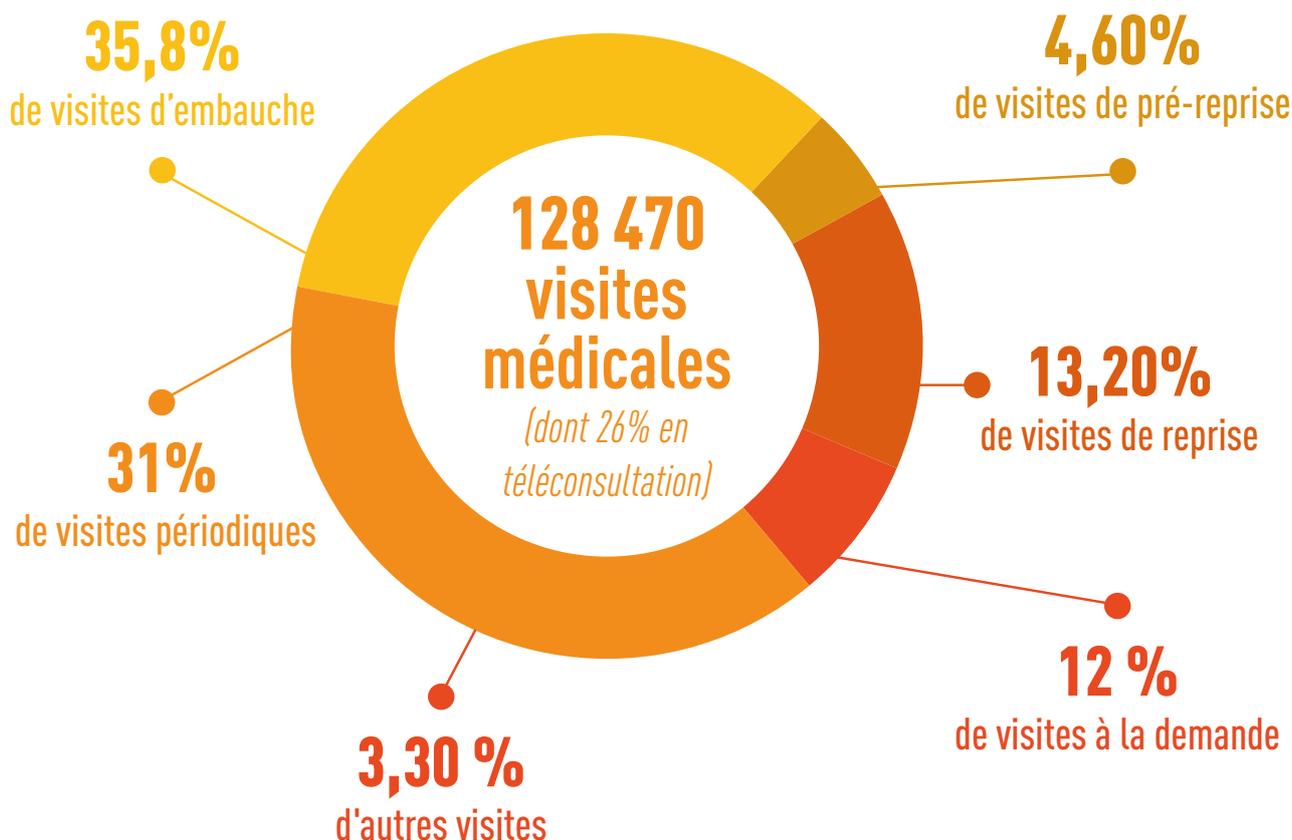
SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS



LES EXAMENS MÉDICAUX ET VISITES D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

Les salariés bénéficient d'un suivi médical par un professionnel de santé (médecin du travail ou infirmière santé travail) selon leurs expositions professionnelles, leur état de santé et la nature de la catégorie déclarée par l'employeur. La périodicité est définie à minima suivant les critères réglementaires et adaptée par le médecin du travail. Les documents issus des visites peuvent être des avis d'aptitude ou des attestations de suivi, selon la typologie des visites.

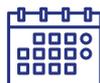
DÉCOUVREZ LE RAPPORT DU CROCT SUR LA TÉLÉCONSULTATION



11% des rendez-vous n'ont pas été suivis d'une consultation
(absence du salarié, absence du médecin....)

TYPES DE VISITES MÉDICALES LE SUIVI INDIVIDUEL

Salarié sans risque particulier



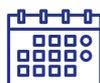
*Dans les 3 mois
suivant la prise de poste*

Visite d'information
et de prévention initiale (VIPI)



TYPES DE VISITES MÉDICALES LE SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)

- Travailleur de nuit
- Moins de 18 ans
- Agents biologiques de groupe 2
- Champs électromagnétiques
- Femme enceinte

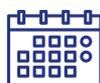


Avant la prise de poste

Visite d'information
et de prévention initiale (VIPI)



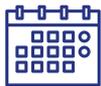
- Travailleur handicapé
- Titulaire d'une pension d'invalidité



*Dans les 3 mois
après la prise de poste*



Délivrance d'une attestation de suivi

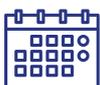


Maximum tous les 5 ans

Visite d'information
et de prévention périodique (VIP)

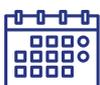


Dispense possible d'une nouvelle visite
d'information et de prévention selon
conditions lors de l'embauche.



Maximum tous les 5 ans

Visite d'information
et de prévention périodique (VIP)



Maximum tous les 3 ans

LES SI & SIA
REPRÉSENTENT

75%

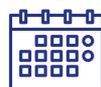
DES EFFECTIFS
SUIVIS



TYPES DE VISITES MÉDICALES LE SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ

RISQUES PARTICULIERS :

- hyperbare
- plomb
- amiante
- CMR
- agents biologiques groupes 3 & 4
- rayonnements ionisants cat. A & B
- risque de chute d'échafaudage
- autorisation de conduite
- habilitation électrique
- manutention lourde, > 55kg
- postes désignés par l'employeur



*Examen médical d'aptitude
avant la prise de poste*

Suivi initial



Toutes les visites sont assurées par un professionnel de santé habilité.



Délivrance d'une attestation de suivi



Délivrance d'un avis d'aptitude



Visite intermédiaire
dans l'intervalle à 2 ans



Examen médical d'aptitude périodique
tous les 4 ans

Suivi périodique

**LES SIR
REPRÉSENTENT**

25%

**DES EFFECTIFS
SUIVIS**



MOTIFS MÉDICAUX D'INAPTITUDE

Une étude menée par Aurélie Dahan dans le cadre de son mémoire en DES de Médecine et santé au travail a exploité l'enquête Inaptitude/Pathologies renseignée par tous les professionnels de santé d'AST67 depuis plus de 5 ans. Cette étude fine a été riche en enseignements

En effet, cette étude montre qu'**entre 2017 et 2021**, parmi la population des salariés suivis par AST67 : **70% des salariés inaptés ont 45 ans et plus.**

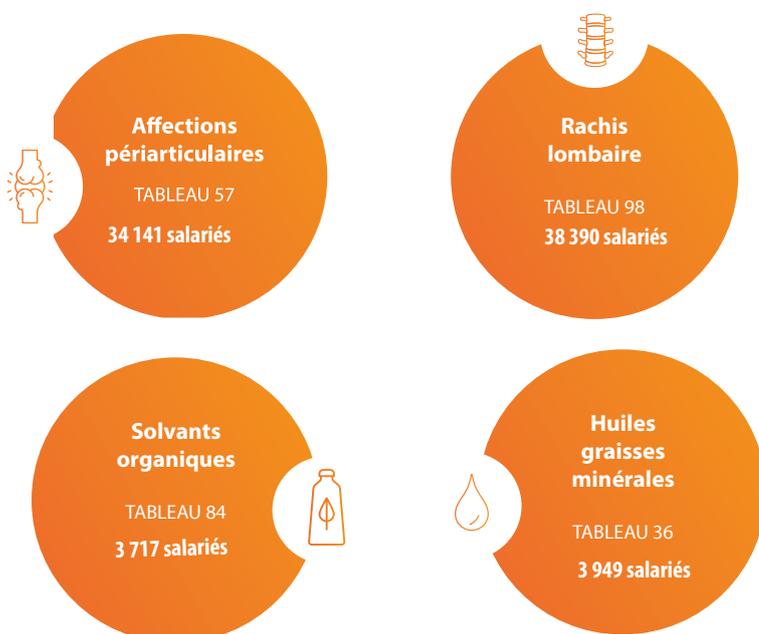
Sans surprise, les TMS (le rachis dans 40% des cas) et les psychopathologies sont les 2 principales causes d'inaptitudes qui rassemblent à elles seules 67% des salariés.

Il s'avère que 1,2% des visites se concluent par un avis d'inaptitude ; ce pourcentage est stable par rapport aux années précédentes.

*Contactez-nous
pour vous accompagner
dans votre démarche
de prévention !*

MALADIES PROFESSIONNELLES

Nombre de salariés exposés à un risque lié à un tableau de maladie professionnelle :



SUIVI DES INTÉRIMAIRES

La nature même de l'activité professionnelle des salariés intérimaires (contrat court, changement fréquent d'entreprise, changement de poste...) fait que le suivi de leur état de santé est soumis à de nombreuses dispositions particulières, notamment quant aux modalités de réalisation de ces visites.

Tout d'abord, afin d'éviter aux salariés intérimaires de multiplier les visites, les VIP et les examens médicaux d'aptitude réalisés au bénéfice du travailleur intérimaire peuvent être effectués en une seule fois pour trois emplois.

De plus, la réglementation prévoit des cas de dispenses de passage d'une nouvelle visite.

Ainsi, au démarrage d'une nouvelle mission, il ne sera pas nécessaire de faire passer de VIP ou d'examen médical d'aptitude si les conditions ci-dessous sont remplies :

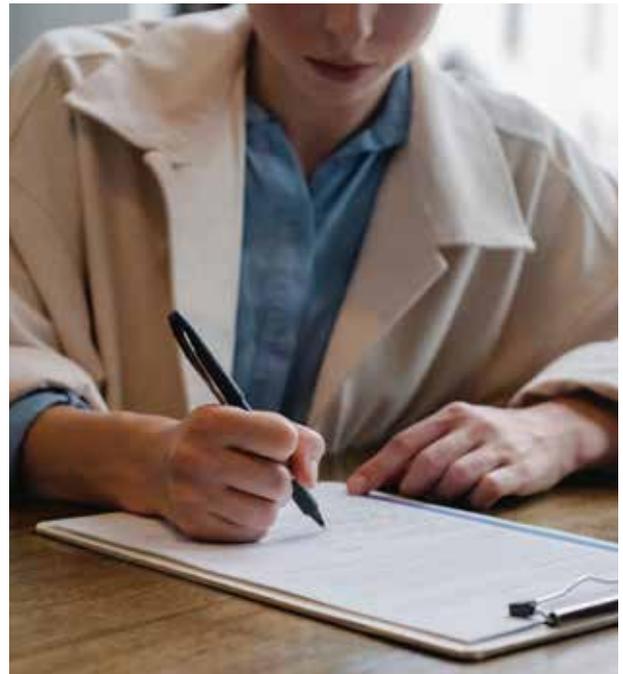
- le professionnel de santé a **pris connaissance d'une attestation de suivi ou d'une fiche d'aptitude délivrée pour le même emploi dans les 2 années précédant l'embauche**
- le salarié intérimaire va occuper un **emploi identique présentant des risques d'exposition équivalents**
- **aucun avis d'inaptitude ou aucune mesure d'aménagement de poste** n'a été prononcé au cours des 2 années précédentes.

Ces trois conditions sont cumulatives. Dès lors qu'une de ces conditions n'est pas remplie (par exemple, si l'emploi occupé n'est pas identique à celui précédemment occupé), une nouvelle visite doit alors être pratiquée par un professionnel de santé.



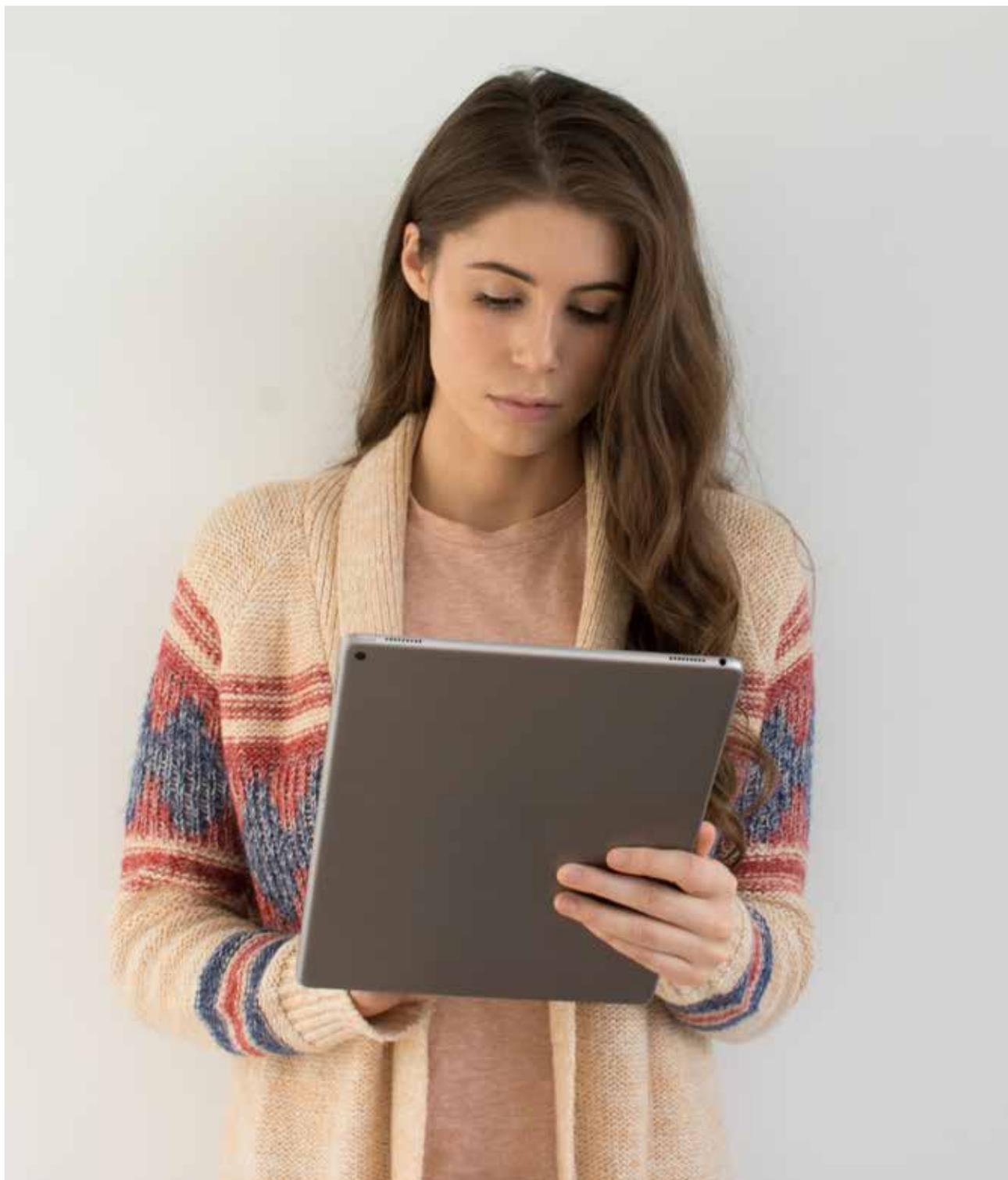
11 556 intérimaires suivis

(0.3% d'inaptitude)





LES OUTILS POUR LES ENTREPRISES



VOTRE ESPACE ADHÉRENTS MON DIAGNOSTIC DE PRÉVENTION

L'espace adhérents est l'outil incontournable de toute entreprise adhérente à AST67.

Après authentification sécurisée, l'entreprise :

- déclare tous ses salariés et les risques professionnels auxquels ils sont exposés
- réalise son enquête nominative chaque année
- prend ses rendez-vous en ligne en renseignant une demande d'examen médico-professionnel
- accède aux documents du suivi individuel des salariés : fiches d'aptitude, attestations de suivi
- retrouve ses documents comptables : factures et avoirs
- met à jour ses informations administratives et peut gérer des profils d'accès



En 2022 : l'entreprise pourra réaliser son auto-évaluation des risques grâce à l'outil en ligne **Mon diagnostic de prévention**. Cet outil permet d'identifier les principaux risques, de visualiser les priorités et, à terme, de disposer de son document unique d'évaluation des risques.

Accessible à tous les secteurs d'activité, il accompagne l'entreprise tout au long de sa démarche de prévention, quelque soit le niveau d'expertise de la personne qui le renseigne. Un tableau de bord donne accès aux indicateurs et au suivi en temps réel du diagnostic.

Et vous, où en êtes-vous de votre évaluation des risques ? Contactez-nous !

Le DPO, garant de la protection des données personnelles.

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous, AST67 a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le DPO est un gage de confiance, spécialisé dans la protection des données personnelles. Il est chargé de veiller à la préservation de la vie privée et à la bonne application des règles de protection des données personnelles.

Il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

Pour contacter le DPO :

- AST67 – À l'attention du DPO
3 rue de Sarrelouis 67000 Strasbourg
- rgpd@ast67.org

LE JEU EN PRÉVENTION CULTUR'PRÉV

Conçu par nos équipes, Cultur'Prév est un jeu de plateau qui permet de partager les bonnes pratiques d'intervention concernant la prévention et la sécurité au travail.

Il permet, de manière ludique et collaborative, d'impliquer l'ensemble des acteurs de la prévention. Accessible par tous (responsable d'entreprise, collectivité, association, service de santé au travail ou consultant...), cet outil de prévention peut être utilisé dans de nombreux contextes variés.

Il s'agit d'un outil idéal pour des animations de courte durée (animation de quarts d'heure sécurité...) comme de durée plus longue (journée sécurité, accueil des nouveaux embauchés, formation...).

Il s'articule autour de 6 thématiques/activités qui s'intègrent aux programmes d'intervention et au gré des objectifs de sensibilisation prévus.

- **Activité 1** : les risques dans l'environnement de travail
- **Activité 2** : la prévention primaire
- **Activité 3** : les risques psycho-sociaux
- **Activité 4** : les troubles musculo-squelettiques
- **Activité 5** : les équipements de protection individuelle
- **Activité 6** : le service de santé au travail

*Vous organisez une journée
santé/sécurité ? Vous souhaitez
sensibiliser vos collaborateurs ?*

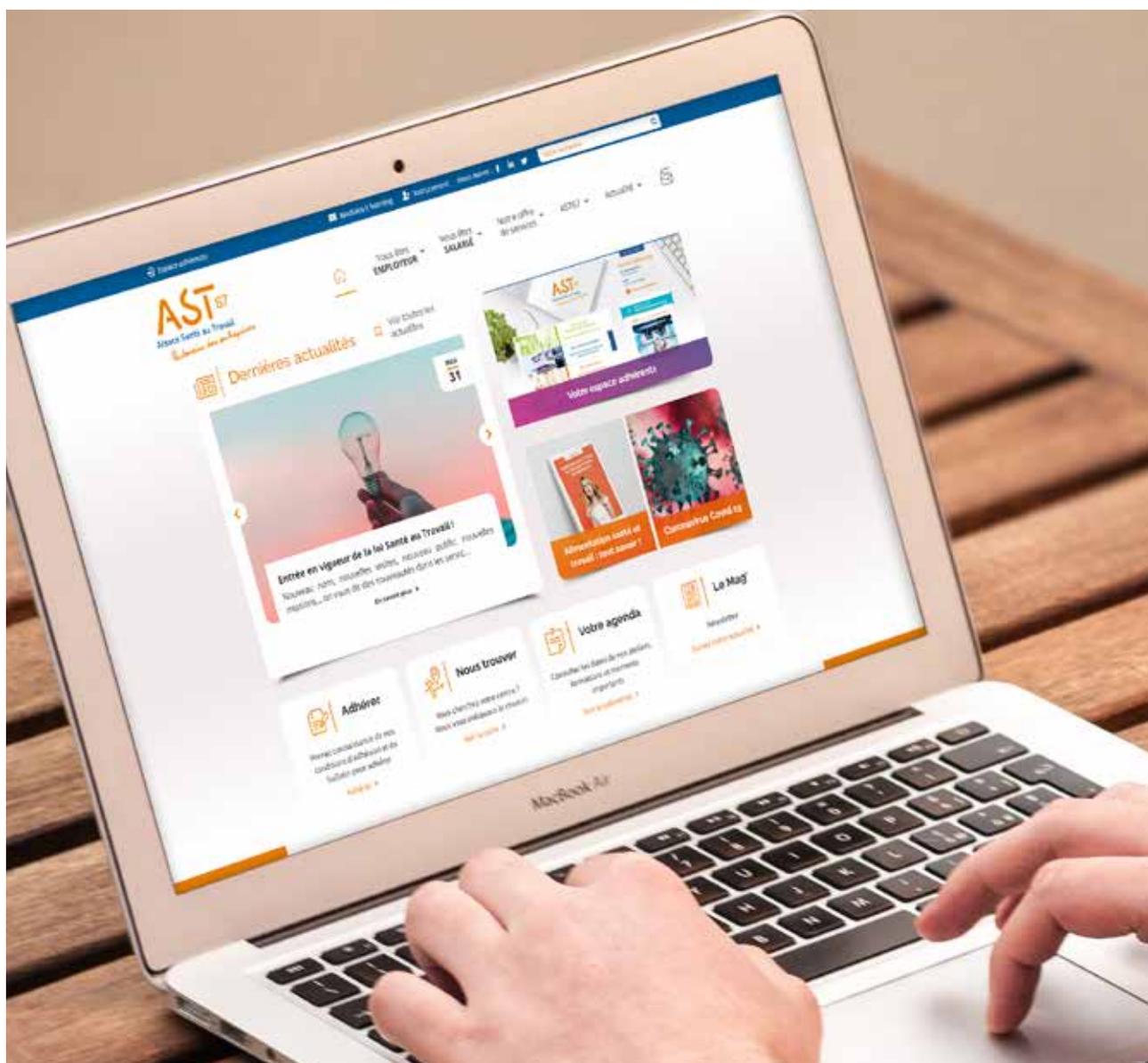
Contactez-nous : nos équipes vous accompagnent pour aborder la prévention de façon ludique !



LE SITE INTERNET

www.ast67.org

- **Des documents utiles** : contenu d'une trousse de secours, affichage obligatoire, protocoles de sécurité/d'urgence/de prévention, documents types de suivi...
- **Notre offre de services** complète et détaillée.
- Votre **espace adhérents**, votre outil quotidien.
- Tous nos **ateliers** sont ouverts aux entreprises adhérentes, sans coût supplémentaire.





PROJETS 2022



ZOOM

loi du 2 août, auto-questionnaire et escape game

LOI SANTÉ TRAVAIL

Publiée le 2 août 2021, de nombreux décrets d'application sont attendus en 2022 pour préciser la loi santé travail : offre socle de services homogènes, nouvelles visites, nouveaux publics identifiés, certification, agrément... ; l'accent est mis sur le maintien en emploi des salariés. AST67 adaptera son organisation tout au long de l'année pour répondre à ces nouvelles exigences.



AUTO-QUESTIONNAIRE

Dans un certain nombre de nos centres médicaux pilotes, les salariés seront invités à renseigner un auto-questionnaire sur tablette, avant de rencontrer un professionnel de santé.

Ces données permettront d'adapter les messages de prévention au plus près des besoins des salariés.



ESCAPE GAME

Aborder la prévention par l'expérience du jeu, tel est l'enjeu de ce nouveau format de prévention.

Mis dans la peau de Paul, l'objectif est d'identifier les situations à risque et d'adapter son poste de travail au mieux.

Cette mise en situation est suivie d'un moment de debrief avec notre expert en ergonomie pour mettre des mots sur les ressentis et rappeler les principes généraux de prévention.



NOS PROJETS 2022

à suivre de près



S'ADAPTER À LA LOI SANTÉ TRAVAIL DE 2021

Renouvellement de nos instances (conseil d'administration notamment), ajustement de nos statuts, ajustement de notre offre de services, ouverture à de nouveaux publics...



ABORDER LA PRÉVENTION PAR L'IMMERSION EN RÉALITÉ VIRTUELLE

Prévenir les troubles musculo-squelettiques dans la grande distribution, en vivant les situations 'pour de vrai'. L'expérience de réalité virtuelle permet une immersion unique !
En partenariat avec la Carsat Alsace-Moselle et d'autres SPSTI du Grand Est.



SENSIBILISER GRÂCE À 2 NOUVEAUX ATELIERS INTER-ENTREPRISES

- Cancer et emploi, avec la Ligue contre le cancer
- Vieillesse et travail, sous l'angle du maintien en emploi



Découvrez l'ensemble de nos ateliers



VIVRE L'EXPÉRIENCE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

avec un Escape Game spécialement conçu par nos experts



Découvrez notre escape game



ÉCHANGER SUR LA PRÉVENTION AVEC DES EXPERTS

RDV le 6 octobre à Strasbourg pour un forum dédié à la prévention des TMS et des RPS !
"La prévention de la tête aux pieds : quand travail rime avec santé !"



← *Suivez l'actualité de notre forum !*



SE FORMER, S'INFORMER SUR L'ACTUALITÉ EN SANTÉ AU TRAVAIL

Du 14 au 17 juin au Congrès de médecine et de santé travail (réservé aux professionnels des SPST).



INFORMER SUR L'ACTUALITÉ EN SANTÉ AU TRAVAIL

Suivez nos webinaires : actualités du document unique, nouveautés de la loi santé travail du 2 août 2021...



← *Pour voir ou revoir nos webinaires*



FORMER AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Suivez nos modules de formation à distance, gratuitement, depuis notre site internet.



← *Les e-learning, c'est par ici*



DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉVENTION EN SANTÉ PUBLIQUE

Sommeil, tabac, cancer... autant de sujets qui seront abordés avec les salariés en visites au moment de campagnes d'information nationales.



PARTENARIATS



AGIR EN PARTENARIAT

Depuis de nombreuses années, AST67 travaille en partenariat avec de nombreuses structures aux profils variés, qu'elles soient institutionnelles, associatives, de branches professionnelles... depuis la prévention des risques professionnels jusqu'au maintien dans l'emploi.
Parmi elles :



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



Association
Mon Diagnostic
de Prévention



RENDEZ-VOUS SUR [AST67.ORG](https://ast67.org)

